



Etats généraux des mobilités

**RAPPORT FINAL DU
COLLÈGE DES GARANTS**

Phase 2 / 14 oct - 09 déc 2023

**“ *Koman nou sa déplas a nou
domin a La Rényon* ”**

LA

commission
nationale du
débat public

CNDP

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE 1

Un grand dispositif citoyen **4**

1.1 - L'esprit des Etats Généraux **5**

1.2 - Résumé de la première phase **7**

Un débat très suivi 7

Cinq enjeux et défis pour la mobilité de demain 7

Les propositions du public 7

PARTIE 2

Une première convention citoyenne à La Réunion **8**

2.1 - Organisation de l'assemblée citoyenne **9**

1. Composition et missions de l'assemblée citoyenne 9

2. L'organisation de l'assemblée citoyenne 11

3. Les différents outils mis à disposition de l'assemblée 12

4. Les formations proposées aux citoyens 13

2.2 - Fonctionnement participatif et démocratique de l'assemblée citoyenne **16**

1. Les commissions et choix des priorités 16

2. Les séances plénières et validation des choix 18

PARTIE 3

Retour d'expérience d'une d'une innovation **22**

3.1 - Un débat innovant **23**

3.2 - Priorités et feuille de route **24**

3.3 - Observations/recommandations **26**

3.4 - Conclusion **29**

ANNEXES **30**

1 - Délibération du Conseil Régional, création de l'assemblée citoyenne 31

2 - Lettre de mission aux citoyens membres de l'assemblée citoyenne 32

3 - Charte de fonctionnement de l'assemblée citoyenne 34

4 - Tableau des objectifs avant validation finale 39

5 - Rapport de l'assemblée citoyenne 43

Introduction

Depuis plusieurs années, de nombreux dispositifs de concertation ou de débats publics ont été organisés à La Réunion avec une participation inégale de la population réunionnaise.

Lors de chaque consultation, de multiples interrogations et questions sont posées sur la réalité de la mise en œuvre du projet soumis au débat. La demande de participation du public en amont du projet avec un suivi citoyen jusqu'à sa mise en œuvre est relayée par les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le débat Nouvelle Entrée Ouest de St Denis, largement suivi par le public de la région nord de l'île, s'est interrogé sur le périmètre du débat, considérant que le projet, la question des mobilités et les embouteillages concernaient toute la Réunion.

Cette réflexion a été formulée auprès du conseil régional dans le rapport de la CNDP. La proposition faite consistait à mettre en œuvre des états généraux des mobilités à partir d'une question centrale " koman nou sa déplas a nou domin a La Rénion ".

Le conseil régional a décidé d'organiser, pour la première fois, une grande consultation de la population réunionnaise et une convention citoyenne pour trouver des solutions aux difficultés de la circulation.

Ce présent document, rédigé par le collège des garants, relate l'organisation de la deuxième phase du dispositif global. Il vient compléter le rapport intermédiaire, des garants, produit à l'issue de la première phase des EGM.

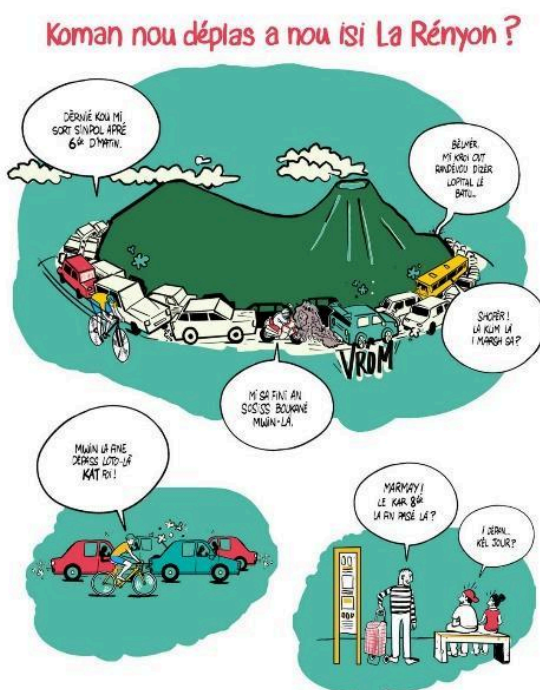
Il expose dans une première partie un rapide rappel de l'esprit des Etats Généraux, du dispositif global de la consultation citoyenne avec son résumé des grands enjeux du territoire et des

grands objectifs émis par la population réunionnaise.

Une seconde partie est consacrée à l'organisation et à la mise en œuvre de l'Assemblée Citoyenne.

La troisième partie est celle du travail de l'assemblée citoyenne, et notamment de la production d'un document retraçant les priorités, les objectifs et sous-objectifs retenus. Enfin des recommandations des garants sont émises pour la suite des EGM.

Ce présent document est le rapport final des garants, il restitue les débats de l'assemblée citoyenne, deuxième phase des EGM, qui s'est tenue du 14 octobre au 9 décembre 2023. Il indique la méthode utilisée pour aboutir à la définition des grands axes et objectifs qui serviront à l'élaboration de la feuille de route¹, souhaitée par le conseil régional.



¹ Une feuille de route est une représentation visuelle du projet. Elle montre les objectifs, les livrables, les tâches et les jalons sur une chronologie. Elle permet de planifier stratégiquement et de communiquer l'histoire et la vision du projet

PARTIE 1

Un grand dispositif citoyen

1.1 - L'esprit des Etats Généraux des Mobilités (EGM)

Traiter collectivement la question des mobilités et à l'échelle de l'île

Cette demande forte du public était de traiter la question des embouteillages et de la place de la voiture non pas à l'échelle d'un projet ou d'une ville mais à l'échelle de l'île. Relayée par la CNDP, elle a trouvé écho auprès de la Région Réunion, laquelle a décidé en mai dernier de lancer une grande consultation citoyenne.

La Région a acté ainsi la nécessité d'étudier des solutions collectives aux problèmes de mobilité via un dispositif participatif.



Une procédure participative inclusive

La phase préparatoire a permis de fixer la boussole de ces EGM : en faire une procédure inclusive basée sur la logique "d'aller vers"... Tout le monde sur l'île étant concerné par les enjeux de mobilité, le dispositif se devait de permettre d'aller au-delà de la participation spontanée et de recueillir la parole des personnes souvent éloignées de la décision et des dispositifs classiques de consultation. Cela impliquait un dispositif très mobile, qui ciblerait des lieux stratégiques et ne se limiterait pas à la participation en ligne.



Une information préalable claire et accessible

Afin d'éclairer le débat et de faciliter la participation, une information transparente, complète, facilement compréhensible (non jargonnant) et accessible à tous, était indispensable au public. D'où, notamment, la publication d'un atlas des mobilités diffusé largement, en ligne et par la caravane des mobilités.

Un débat indépendant et conclusif

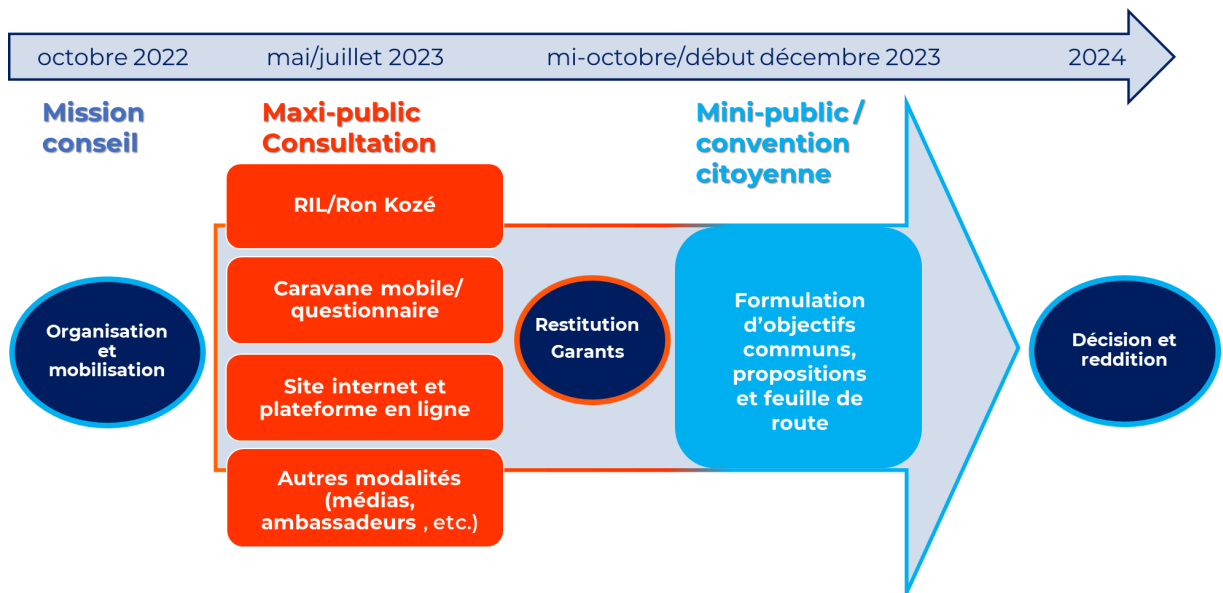
Pour lever la défiance des citoyens et garantir la parole de chacun, l'organisateur a demandé l'intervention de la CNDP, autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public. Ainsi, dans toutes ses phases, les EGM ont été accompagnés par un collège rassemblant six garants de la CNDP de La Réunion. Le collège a eu pour mission de garantir la mise en place du dispositif, tel qu'il a été défini et annoncé, et d'être accessible à toute personne souhaitant le contacter.

Il a été présent aux événements publics. Enfin il a exploité les données pour restituer fidèlement la parole du public. Pour éviter la crainte de sa non-utilité ("énième débat", "arrêtez de vendre du vent"), le débat se devait également d'être conclusif (aboutir à des propositions concrètes) et d'établir un lien à la décision : comment seront pris en compte les résultats du débat citoyen ?

Une procédure pyramidale en 2 temps

Il a été envisagé un dispositif consultatif pyramidal en deux phases (cf. schéma ci-dessous) :

1. Une phase dite de **“maxi-public”**, c’est-à-dire une modalité permettant de toucher un public le plus large et diversifié afin de faire le tour des arguments et des propositions sur le sujet soumis à la consultation ;
2. Une deuxième phase dite de **“mini-public”**, c’est-à-dire se concentrant sur un groupe restreint, volontaire et tiré au sort qui travaille sur une période donnée. A partir des propositions du “maxi-public”, cette assemblée citoyenne a vocation à définir des objectifs coordonnés et à les décliner en propositions concrètes.



Procédure des EGM

1.2 - Résumé de la première phase des EGM

Un débat très suivi

La 1ère phase du débat a été participative avec près de 11 000 contributions, 6 230 questionnaires remplis, 6 578 visites du site web, 78 étapes de la caravane des mobilités et 21 ateliers...



Un diagnostic partagé : un réseau routier saturé

Les citoyens consultés s'accordent à dresser le tableau d'un réseau routier saturé qui "empoisonne" le quotidien et nuit à la qualité de vie, avec une omniprésence de la voiture face à laquelle les alternatives apparaissent peu performantes comme les bus, ou pas assez encouragées comme les modes doux, ou carrément absentes comme le transport par rail.

Le public dénonce un aménagement du territoire déséquilibré avec des Hauts enclavés, des bassins d'emplois mal répartis et éloignés des lieux de vie.

Enfin, le public s'interroge sur ce mille-feuille de gouvernance en matière de mobilité et pointe notamment les incohérences entre les différents réseaux et les acteurs.

Cinq enjeux et défis pour la mobilité de demain :

1. **L'enjeu territorial** qui appelle à mettre en cohérence l'aménagement du territoire avec les déplacements ;
2. **L'enjeu économique** qui met en avant l'impact des déplacements chez les ménages, dans l'accès à l'emploi et dans la vie des professionnels ;
3. **L'enjeu social** qui invite à mettre en place des solutions de mobilité accessibles à tous ;
4. **L'enjeu sociétal** qui vise à accompagner le changement dans une île où le symbole de la voiture reste fort ;
5. **L'enjeu environnemental** qui impose la réduction des effets négatifs environnementaux des mobilités comme l'un des premiers objectifs assignés à la politique de déplacements.

Les propositions du public

Les propositions du public ont été regroupées en sept grands objectifs (cf. rapport intermédiaire phase 1) :

- Améliorer et développer le réseau de transports en commun sur l'ensemble de l'île pour le rendre attractif ;
- Réaliser des projets structurants de transport collectif ;
- Améliorer les conditions actuelles de circulation ;
- Promouvoir les déplacements en mode doux pour décongestionner les villes, limiter la pollution et les nuisances sonores ;
- Limiter les déplacements du quotidien ;
- Organiser une gouvernance partagée ;
- Intégrer la participation citoyenne aux décisions.

PARTIE 2

Une première convention
citoyenne à La Réunion

2.1 - Organisation de l'assemblée citoyenne

Pour répondre à la mission confiée, par la présidente de la Région, en liaison avec le collège des garants, le fonctionnement de l'assemblée citoyenne (AC) s'est appuyé, sur l'organisation présentée ci-après :

- mise en place de commissions et des séances plénières en microrégions ;
- le recrutement des membres ;
- des outils adaptés ;
- des formations visant l'apport de connaissances dans le domaine des mobilités ;

1. Composition et missions de l'assemblée citoyenne

Sa mise en place

À la suite de la première phase de consultation et à la rédaction du rapport intermédiaire par les garants, la deuxième étape a été engagée avec l'organisation d'une assemblée citoyenne. Il s'agissait de travailler à partir du contenu de ce rapport intermédiaire afin d'élaborer des propositions et priorités de politique publique des mobilités pour les prochaines années.

La délibération du conseil régional en date du 22/09/2023 a créé l'assemblée citoyenne, chargée de proposer des priorités en matière de politique de déplacement sur le territoire de La Réunion à court, moyen et long termes. Les propositions permettront d'éclairer la décision du maître d'ouvrage sur les priorités qui seront retenues et feront l'objet d'une feuille de route² (cf. délibération en annexe).

² Une feuille de route est une représentation visuelle du projet. Elle montre les objectifs, les livrables, les tâches et les jalons sur une chronologie. Elle permet de planifier stratégiquement et de communiquer l'histoire et la vision du projet

En phase préparatoire de l'assemblée citoyenne, un comité de pilotage a été institué avec les partenaires de la Région concernés par les mobilités (Etat, EPCI, SMTR...), le collège des garants, l'Assistant au maître d'ouvrage (AMO), les élus de la commission régionale des mobilités, le cabinet et les services de la Région. Il s'est réuni plusieurs fois pour valider l'organisation et les événements.



Un comité d'organisation a été mis en place pour préparer l'assemblée citoyenne. Il a permis d'échanger très rapidement avec le cabinet et les techniciens de la région, l'AMO, les garants et le service de la démocratie partagée de La Région.

L'AC a été constituée avec une centaine de membres répartis en deux collèges : celui des citoyens 70 % et celui des institutionnels 30%.

Le recrutement des membres

Le conseil régional a confié à IPSOS une mission de recrutement des membres de la future assemblée citoyenne.

Le collège des citoyens

Pour mémoire 178 personnes s'étaient inscrites sur le site internet ou en mentionnant un intérêt à participer à l'assemblée citoyenne lors de l'administration du questionnaire. C'est donc à partir de 3 sources que le collège des citoyens s'est constitué :

1. Les personnes ayant fait acte de candidature lors de la consultation citoyenne ;
2. Les personnes s'étant déclarées intéressées dans le questionnaire mais qui n'ont pas fait acte de candidature ;
3. Un recrutement aléatoire, sur liste téléphonique, pour toucher les profils les moins représentés (10 personnes).

Une liste de citoyens titulaires a été composée. Les critères de sélection retenus ont été : âge, genre, CSP, commune, Hauts de l'île ou Littoral, micro-région...

Un ajustement a été opéré pour correspondre aux demandes de l'organisation des EGM et des garants : représentation de PMR, de jeunes... Ces personnes ont été contactées directement par IPSOS.

Une liste supplémentaire a été constituée pour pallier les désistements de membres. Ces citoyens ont été appelés "suppléants" ce qui a créé des confusions sur leurs potentielles interventions. Il leur a été indiqué, lors de la plénière d'installation, qu'ils seraient des participants à part entière et non en seule position d'observateurs. Il leur était possible de suivre les travaux des commissions et des assemblées sur le site internet sur lequel se trouvaient les comptes-rendus et vidéos. Il y a eu peu de désistements : 2 ou 3 personnes de même profil ont été intégrées lors de la 3ème plénière.

Le collège des institutionnels

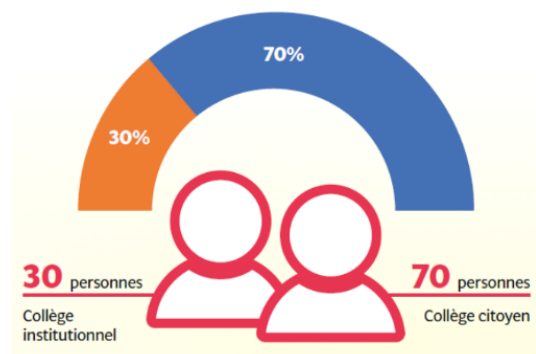
Dans sa mission de conseil des EGM, la CNDP a insisté sur le lien à la décision et a proposé d'intégrer des élus, des personnes dites "parties prenantes", à l'assemblée citoyenne .

Le conseil régional a fait appel à ses partenaires pour qu'ils siègent dans l'assemblée, à hauteur d'un tiers des membres.

Sa composition

L'assemblée citoyenne a été constituée avec :

- Un collège « citoyens » de 70 membres
- Un collège institutionnel de 30 membres comprenant :
5 membres de la Région, 2 membres du conseil départemental - 2 membres par Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), soit 10 au total - 3 membres des chambres consulaires - 3 membres du Conseil Economique Social et Environnemental de la Réunion (CESER) - 3 membres du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) - 3 membres de l'association des maires - 1 membre du Syndicat Mixte des Transports de la Réunion(SMTR).



La lettre de mission

La présidente de la Région a adressé une lettre de mission à chaque citoyen identifié pour être membre de l'assemblée citoyenne (jointe en annexe). Une lettre de courtoisie a également été envoyée aux candidats non retenus.

Elle rappelait l'objectif des états généraux des mobilités "faire le point sur nos usages et nos attentes, dégager des priorités pour améliorer nos déplacements aujourd'hui et anticiper les mobilités de demain".

Elle précisait également que "cette assemblée sera chargée de proposer les grandes priorités en matière de politique publique de déplacement pour les prochaines années à La Réunion". Les objectifs fixés sont :

- “Définir les priorités de l’action publique sur les mobilités à La Réunion pour les prochaines années”
- “Faire des propositions concrètes permettant de mettre en œuvre ces priorités”.

Cette lettre indiquait “ les conclusions de vos travaux seront présentées à l’ensemble des collectivités compétentes afin d’éclairer les prises de décision, dans le cadre d’un processus participatif inédit..., afin d’élaborer une feuille de route des mobilités à La Réunion ces prochaines années”.

La charte de participation

Elle a été proposée et signée par tous les membres des deux collèges, elle est jointe en annexe. Elle a pour objet de présenter le cadre général de travail de l’assemblée citoyenne et d’en rappeler les objectifs.

Elle précise également les modalités de défraiement des citoyens qui seront indemnisés sur la base des jurys d’assise, soit 86,04 € par jour (43,02€ par commission d’une demi-journée).

La Région prendra aussi en charge le coût de la garde d’enfants, sur la base de 18€/heure sur présentation d’un justificatif (livret de famille).

Pour faciliter le travail de l’assemblée et l’échange avec les membres (notamment sur les sujets logistiques), un secrétariat d’assemblée a été créé et apprécié par les membres de l’AC.

L’installation de l’assemblée citoyenne

La matinée du 14 octobre 2023 a été consacrée à l’accueil des membres de l’assemblée citoyenne (titulaires et suppléants) et les principes de cette première initiative réunionnaise ont été rappelés.

Cette séance plénière s’est tenue en présence de la présidente de Région, Mme BELLO, et du président de la CNDP, M. PAPINUTTI.



Les membres de l’assemblée citoyenne

Le rôle des garants

Les garants ont joué un rôle de conseil auprès de l’assemblée citoyenne mais également auprès du maître d’ouvrage.

Des réponses ont été apportées aux demandes des citoyens par le biais de l’adresse électronique :

contact.egm@garant-cndp.fr .



Dans les commissions et les plénières, les garants ont rappelé le respect des règles de démocratie participative et d’intelligence collective.

Une aide a été apportée à la demande de l’AMO sur différents points:

- *rappeler l’importance de lire le rapport à partir duquel ils devaient travailler en commission ;*
- *mettre à disposition, sur le site internet, les cahiers d’acteurs, rédigés en première phase par des experts, particulièrement intéressants pour améliorer la connaissance des citoyens sur les thèmes tels que : la santé, l’environnement, les mobilités...*

- prévoir la mise à disposition de badges pour les citoyens, les animateurs, etc.
- faciliter la vision globale des échanges entre citoyens des commissions thématiques. Tous les citoyens ne pouvaient participer à toutes ces commissions ;
- respecter les propos tenus en commission lors de l'élaboration des comptes-rendus ;
- fournir du conseil à la demande...

Un rappel régulier, auprès des citoyens, a été fait pour leur expliquer que les EGM visaient :

- l'élaboration d'une politique publique pour les prochaines années et non d'une procédure de concertation sur un projet ;
- le choix des cinq grandes priorités pour améliorer la circulation routière, sans tenir compte des aspects financiers ou techniques, considérant que ce n'était pas le rôle des citoyens mais celui des techniciens après décisions du conseil régional sur les choix retenus.

Les différents outils mis à disposition de l'assemblée

Pour le bon fonctionnement de l'assemblée citoyenne, le maître d'ouvrage a mis à disposition des citoyens différents outils, présentés ci-après.

L'atlas des mobilités

Socle d'informations sur les mobilités, il donne toute l'information : les chiffres de la circulation, la genèse des mobilités, les projets abandonnés, en cours ou futurs par microrégion, les acteurs des mobilités...

Une histoire humoristique et illustrée raconte la pénible journée d'un citoyen pour se déplacer. L'atlas a été largement distribué au-delà des seuls membres de l'AC. Une synthèse de ce document était téléchargeable sur le site internet. Ce document a été apprécié et utilisé au

sein des commissions, une participante s'exprime sur le forum :

"Je salue et je remercie le travail réalisé pour la mise à disposition de l'ensemble des informations relatives à la mobilité de la Réunion à travers ce bel atlas complet, très bien illustré, très parlant, clair et concis, attractif, traitant de tous les enjeux et sujets auxquels nous aurons à échanger durant les prochaines formations, commissions et plénières"(source forum de l'AC).

Toutefois, un membre regrette d'avoir découvert tardivement le document : *"on aurait dû nous le présenter et nous l'expliquer dès l'installation de l'assemblée"*.

Le guide d'accueil

Chaque membre a bénéficié d'un livret qui lui donnait toute l'information pratique relative à sa participation : le secrétariat de l'assemblée, les dates des commissions, des plénières, les défraiements... Comment contacter le secrétariat ou les garants, les informations relatives aux navettes...



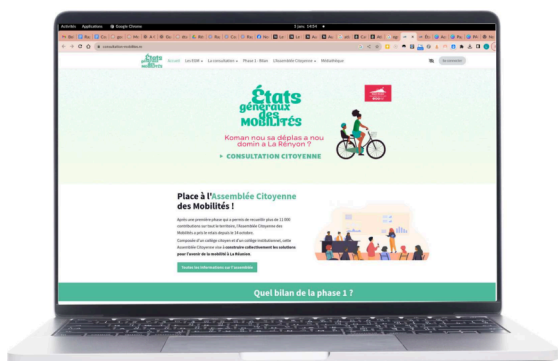
Le site internet

Il comprenait outre les bilans de la phase 1 des garants et de l'AMO :

- les informations relatives à l'assemblée citoyenne
- les comptes-rendus des commissions et des plénières
- un espace médiathèque avec les ressources disponibles (vidéos, atlas, enquête déplacements grand territoire...)
- une zone d'actualités avec les derniers événements

- les replay des formations, des plénières
- le forum des citoyens

États Généraux des Mobilités (consultation-mobilites.re)



Le forum des citoyens

Les citoyens se sont appropriés rapidement du forum et ont échangé. Leurs 213 contributions ont porté aussi bien sur des questions organisationnelles de l'assemblée citoyenne que sur le fond des sujets débattus. Certains ont échangé leurs recherches faites sur internet ou partagé leurs expériences en vue d'améliorer la connaissance collective sur les mobilités.

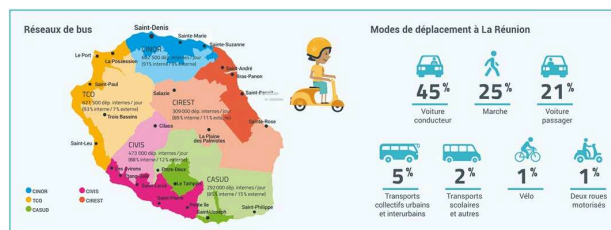
Un membre a fait une synthèse du compte-rendu des garants en indiquant: *" Je salue la qualité de travail retranscrite dans ce rapport intermédiaire ainsi que le caractère exhaustif du compte-rendu. Tout y est, il n'y a plus qu'à bosser maintenant sur la classification des propositions citoyennes décrites, par axes et priorités à court, moyen et long termes afin de dégager les principaux thèmes et propositions les plus pertinentes "*.

Sur un autre sujet, "Accessibilité des transports collectifs aux PMR ressources et données", un citoyen considérant les délais, écrit: *"nous n'aurons pas le temps de tout lire et parce que nous allons avoir à ingurgiter pas mal d'infos, j'ai réalisé et je partage une synthèse des derniers*

bilans d'accessibilité des transports collectifs aux PMR".

L'enquête déplacements grand territoire

Réalisée par le SMTR en 2016, elle a permis d'avoir la connaissance sur les pratiques de déplacements des réunionnais.



Les formations proposées aux citoyens

La mission de conseil préalable à la consultation citoyenne prévoyait de proposer aux citoyens un corpus de formations ou d'interventions d'experts à destination des membres de l'assemblée. Il était important que ce corpus d'informations soit le plus diversifié possible, afin de ne pas orienter les débats, et en lien avec les enjeux des mobilités.

Il s'agissait de donner des éléments de compréhension pour nourrir le débat et faciliter les questionnements.

Lors de l'installation de l'assemblée citoyenne quelques personnes ont souhaité des interventions d'experts sur des sujets spécifiques, sans qu'elles soient confirmées auprès du maître d'ouvrage. Elles n'ont donc pas pu être organisées.

En revanche, une demande d'intervention, relative aux projets structurants, a émané des membres de la commission qui devait traiter de ce sujet. Elle a été organisée très rapidement par les services de la Région.

Toutes les formations ont été enregistrées et mises en ligne sur le site

internet. Ce qui a permis de les voir ou revoir à la demande.

La première formation

Elle s'est déroulée le 2 novembre à Saint Denis, en présentiel et en Visio. Les thèmes proposés ont porté sur :

- Les leviers pour réduire l'impact environnemental de nos mobilités à La Réunion ;
- Les défis techniques et les financements de la mobilité électrique.
- Le financement des politiques publiques des collectivités.

Les Intervenants : ADEME, EDF, AVERE, Mme Béryl Sadoun.

[\(133\) Assemblée Citoyenne - Formation #1 - YouTube](#)

Quelques questions extraites du "chat" de cette formation ont porté sur :

1. Les énergies

"Quelle est la part d'énergie électrique photovoltaïque raccordée en direct et celle stockée. - pas assez en éolien étant entouré de la mer - A Albioma, le bois est importé, pillant les forêts - donc mieux vaut brûler du charbon ou gas-oil ? - La turbine à combustion : parle-t-on de fonctionnement à l'Éthanol ?".

2. Les prévisions à long terme, les aides, les bornes de recharge

"EDF a-t-il fait des prévisions au-delà de 2028 car nous allons réfléchir à la mobilité pour les deux décennies à venir ? - Est-ce qu' EDF prévoit des aides ? - Quel intérêt de la borne de recharge AC 22 kW sachant que peu de véhicules dépassent le 11 kW, c'est encore de l'habitude « ZOÉ » ça".

3. Le rapport aux embouteillages

"En quoi la voiture électrique peut -elle résoudre le problème des embouteillages ? - je suis d'accord... Nous sommes ici pour trouver des solutions pour réduire le nombre de voitures - Vont-ils nous vendre un véhicule électrique à la fin de la conférence ? - Le but est de nous donner un ensemble d'informations sur les différents modes de transport et les conséquences de leur utilisation sur le long terme. Après ça sera à nous de choisir avec toutes ces informations lors des commissions, si j'ai bien tout compris... " on ne parle pas de mobilités" - Ont-ils déjà arrêté leurs choix ? - Quels leviers pour réduire l'impact environnemental de nos mobilités à La Réunion ?"

La seconde formation

Elle s'est déroulée le vendredi 3 novembre à Saint Pierre, en présentiel et en Visio. Les thèmes abordés ont été :

- La présentation de l'Enquête Déplacement Grand Territoire et des chiffres clés de la mobilité à La Réunion
- Le cadre réglementaire et la gouvernance des mobilités en France et La Réunion
- L'organisation institutionnelle des réseaux de transports publics à La Réunion
- En pratique, c'est quoi une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ?
- La réalisation des projets, la stratégie et la planification des mobilités

Les intervenants : Île de La Réunion Mobilité (IDMR, anciennement SMTR), AGORAH, CEREMA.

[\(133\) Assemblée Citoyenne - Formation #2 - YouTube](#)

La troisième formation : les projets structurants

À la demande de la commission traitant du sujet des projets structurants de mobilité, un échange avec des experts a été organisé en visioconférence le 29 novembre.

S'agissant d'une formation/information sur les grands projets, elle a été réalisée à partir d'exemples concrets de La Réunion, avec des bureaux d'études locaux, spécialisés dans les infrastructures et des techniciens des EPCI nord et ouest, et du conseil régional.

Les intervenants : CINOR, service téléphérique, Territoire Ouest - Direction des grands projets, Transamo, Artélia, Systra, Ingerop. Responsable du Service Prospective, DGA RD - Direction des Infrastructures et des Déplacements du conseil régional.

[\(133\) Assemblée Citoyenne - Échange experts projets structurants de mobilités - YouTube](#)

Evaluation rapide des formations selon les citoyens

Ci-dessous nous avons relevé quelques remarques faites sur le forum et dans le "chat" par les citoyens ayant suivi les formations.

"Nous avons bien senti l'insistance sur l'utilisation de véhicules électriques". Il est important de s'informer des mobilités notamment dans les régions métropolitaines afin de s'en inspirer." La Région Métropole de Strasbourg a mis en place un compte mobilité de 2500 €, c'est un porte-monnaie numérique qui permet des dépenses dans les services de la mobilité alternative (remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique par exemple).

" Suite à ma demande lors de la formation, je n'ai pas eu la réponse sur l'évolution de l'impact Carbone de la production de KWh électrique à La Réunion. Merci de nous la faire parvenir."

"Mise à disposition des vidéos de la formation du 2 et du 03/11/2023 et des supports de formation et autres, des outils importants. Il serait aussi intéressant que nous ayons l'ensemble des questions posées... par les citoyens présents." Cette remarque sur le forum n'a pas eu de suite.

" Impressionnée par la qualité pédagogique des intervenants et des supports lors de cette session, je me suis dit que nous avons beaucoup de chance d'avoir accès à toutes ces informations. Certes ça fait beaucoup d'un coup, mais c'est vraiment très complet et très clair."

2.2 - Fonctionnement participatif et démocratique

L'assemblée citoyenne a fonctionné avec:

- **Cinq commissions**, constituées par tirage au sort. Les différentes commissions ont été composées de 14 citoyens et de 6 membres du collège institutionnel ;
- **Quatre assemblées plénières** qui valident les propositions des commissions.

Les commissions représentent le moteur principal du dispositif de cette phase 2 des EGM. Ses travaux avaient pour but d'analyser, de critiquer, d'amender et de détailler les enjeux et grands objectifs qui ressortaient de la phase 1. Ce sont les conclusions de ces commissions qui nourrissent les thèmes et l'ordre du jour des assemblées plénières.

Les commissions et choix des priorités

La composition des commissions s'est faite, après accord des citoyens, par tirage au sort pour éviter la constitution de lobby ou de groupes de territoire. Leur composition est restée la même tout au long de l'assemblée.

Un ajustement, pour certaines personnes, a été proposé afin de faciliter leurs déplacements, en les regroupant par microrégions.

Les commissions ont fonctionné en deux temps.

Une première session dans laquelle toutes les commissions ont travaillé sur les sept grands objectifs, énoncés dans le bilan des garants. La consigne était de retenir les cinq apparaissant comme prioritaires.

La deuxième session visait la déclinaison de l'objectif prioritaire, affecté à chaque commission lors d'un tirage au sort, en propositions concrètes.



Le choix des 5 objectifs prioritaires

Les commissions se sont tenues du 4 au 15 novembre dans les cinq microrégions. L'assiduité dans cette première session a été de l'ordre de 70 % chez les citoyens et de 27 % pour le collège des institutionnels.

La méthode de travail était présentée par les animateurs de la commission. Un duo de rapporteurs était nommé pour chaque commission. Les principes de bienveillance, de liberté d'expression ont été rappelés par les garants présents. Ce mode de fonctionnement a été identique pour toutes les commissions.

Les comptes-rendus des commissions ont été rédigés par les animateurs en liaison avec les rapporteurs. Ils sont disponibles auprès du maître d'ouvrage.

Cette première vague de commissions a été suivie d'une séance plénière dont l'objectif était de valider les 5 objectifs prioritaires retenus par les commissions (cf. tableau ci-après).. Très vite, il est apparu pour les participants que deux des grands objectifs pouvaient être fusionnés :

1. La gouvernance partagée et l'intégration de la participation citoyenne
2. L'amélioration des conditions de circulation et les déplacements du quotidien

Les 5 priorités de l'Assemblée Citoyenne des mobilités

	Conditions de circulation et déplacements du quotidien	Transport structurant	Déplacements doux	Transports collectifs	Gouvernance et Participation citoyenne
Formulation proposée par la commission Nord-Est A	Améliorer les conditions actuelles de circulation en incluant les mobilités du monde du travail	Mettre en place un réseau de transport collectif à grande capacité par voie ferrée, par câble et par voie maritime	Engager une politique résolue de déplacements en mode doux et sécurisés	Améliorer et développer le réseau de transport en commun en répondant aux besoins des usagers prioritairement selon leur territoire	Intégrer systématiquement la participation citoyenne aux décisions des grands projets structurants
Formulation proposée par la commission Nord-Est B	Repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessible par des modes doux tous les services de base (commerces de proximité, circuits courts agricoles, soins, administration, travail à distance -wifi, coworking-, tiers-lieux) à moins de 15 minutes	Réaliser des projets structurants de transport collectif et de marchandises	Développer des espaces (re) structurés, aménagés, pour des déplacements doux accompagné d'une communication et d'incitations soutenues sur tous les supports afin de fédérer les réunionnais	Améliorer et développer le réseau de transport en commun et particulier sur l'ensemble de l'île en structurant l'intermodalité	Organiser une structure régionale de gouvernance qui intègre le citoyen dans le processus de décision
Formulation proposée par la commission Sud-Ouest A	Améliorer les conditions actuelles de circulation sans créer de nouvelles routes	Réaliser des projets structurants de transport collectif	Développer, adapter et promouvoir les déplacements en modes doux et actifs	Améliorer et développer le réseau de transport en commun sur l'île : qualité, quantité, intermodalité	Organiser et institutionnaliser une gouvernance partagée pour une mobilité cohérente pour tous les citoyens
Formulation proposée par la commission Sud-Ouest B	Améliorer les conditions actuelles de circulation et de cohabitation en priorisant les personnes les plus vulnérables sur la route	Réaliser des projets structurants adaptés à notre territoire tout en améliorant l'existant et promouvoir d'autres transports collectifs innovants	Développer et inciter les déplacements en modes doux et actifs	Améliorer et développer le réseau de transport en commun et particulier sur l'ensemble de l'île en structurant l'intermodalité	Intégrer à toutes les étapes la participation citoyenne aux décisions jusqu'à la mise en œuvre et l'aboutissement de chaque projet
Formulation proposée par la commission Sud-Ouest C	Limiter les transports individuels en voiture	Réaliser des projets structurants de transport collectif ferré et aérien	Développer et sécuriser les déplacements en mode doux (vélo, marche à pied...) pour inciter à la limitation des déplacements automobiles	Améliorer et développer le réseau de transport en commun sur l'ensemble de l'île en structurant l'intermodalité	Intégrer des représentants de citoyens dans la gouvernance partagée



La reformulation des priorités

Du 20 au 27 novembre, les commissions se sont réunies pour un travail en ateliers sur les cinq priorités.

Les commissions devaient définir l'opportunité des propositions, en répondant aux questions suivantes : A quoi doivent-elles servir ? Pourquoi ces propositions doivent-elles être mises en œuvre et à quels publics s'adressent-elles ?

Puis, répartis en deux sous-groupes, les participants devaient décrire chaque proposition le plus finement possible : description de la mise en place, niveau d'urgence: court/moyen/long termes...

Enfin, chaque commission a reformulé sa grande priorité.

Les comptes-rendus de ce travail d'ateliers ont été rédigés par les animateurs de la commission avec l'aval des rapporteurs.

Note d'ambiance sur les commissions

Les 10 séances de 4 heures ont eu lieu à Saint André, Saint Denis, Saint Paul, Saint Leu, La Plaine des Palmistes et Saint Pierre.

L'ensemble des synthèses des commissions a été mis en ligne sur la plateforme des EGM.

Malgré les réunions organisées surtout en semaine et les horaires le plus souvent en fin de journée, de 16H30 à 20H30, les citoyens ont participé majoritairement à ces commissions, de manière assidue.

Les garants ont veillé à ce qu'il n'y ait pas de lobbying de la part de citoyens engagés par ailleurs dans des organisations dont les statuts, objectifs et intérêts touchent aux questions de mobilité et d'environnement. Ce ne fût pas le cas.



Chacun a pu émettre des propositions dans un climat de respect mutuel et d'écoute attentive. Les différents choix ont toujours été votés de manière démocratique et transparente.

Des participants ont utilisé le forum en ligne pour prolonger leur réflexion au-delà des séances.

Les échanges ont été intenses, les thèmes précisés et discutés parfois avec passion. Ils ont permis de reformuler certains objectifs, de les regrouper, de les préciser et/ou de revoir les ordres de priorité pour les présenter en assemblée plénière. Nous n'avons relevé aucune contestation ni critique sur le déroulement de ces commissions.

Conscients des enjeux de ces EGM et du caractère inédit de l'exercice, les quelques membres qui avaient relevé des contraintes matérielles tels que le temps de transport, le temps pris sur leur vie personnelle, les navettes en retard, sont restés néanmoins impliqués et assidus. Le secrétariat de la commission a répondu rapidement aux difficultés d'ordre pratique soulevées par ces participants.

Les séances plénières et validation des choix

Les plénières avaient pour objectif de valider ou d'invalider le travail des commissions ce qui soulevait de nombreux échanges et d'interventions des membres présents.

Les séances plénières étaient organisées avec l'ensemble des citoyens, le conseil régional et ses partenaires. Elles ont permis aux rapporteurs de chaque commission de présenter leur travail. Des précisions pouvaient être apportées en fonction des questions posées par l'assemblée.

Quatre plénières se sont tenues dans chaque microrégion, entre le 14 octobre et le 8 décembre. Elles ont été enregistrées et fait l'objet de verbatims.

[\(133\) États Généraux des Mobilités - La Réunion - YouTube](#)

[\(133\) Assemblée Citoyenne - Plénière d'installation - Partie 1 - YouTube](#)

[\(133\) Assemblée Citoyenne - Plénière d'installation - Partie 2 - YouTube](#)

[\(133\) Assemblée Citoyenne - Plénière #2 - YouTube](#)



Une artiste illustratrice traduisait l'ambiance des plénières (cf. photo ci-dessous)



Séance plénière 1 - Installation de l'Assemblée

Après les discours d'accueil et d'introduction, la séance a permis de présenter aux membres le cadre de leur intervention pour la durée de leur mission.

Pour rappel « La CNDP défend le droit à l'information et à la participation publique ». Elle est neutre, transparente et assure l'égalité de traitement de tous les publics ».

Le collège des garants, dans la présentation de son rôle et des finalités des États Généraux des Mobilités a rappelé l'importance du lien à la décision qui doit finaliser les travaux de l'assemblée citoyenne.

Les garants ont présenté la synthèse des arguments recueillis lors de la première phase consultative.

L'après-midi a vu les citoyens faire connaissance entre eux à travers une série d'ateliers sur le climat animés par le réseau Stifter, qui milite pour décarboner l'économie. Ces ateliers "brise-glace" ont été une bonne entrée en matière, augurant le travail collaboratif en commission.



Séance plénière 2 - Validation des 5 priorités

Cette deuxième séance plénière, qui s'est tenue à St Pierre le 18 novembre, a permis de valider les 5 objectifs prioritaires parmi les 7 discutés, amendés et reformulés par les commissions.

Cette séance s'est déroulée dans une salle au format peu adapté aux échanges interactifs. L'animation de la session a, au départ, généré des insatisfactions parmi les citoyens qui avaient été habitués dans les commissions à une méthodologie de co-construction.

A la pause, des ajustements ont été opérés. Le chef de projet des EGM a rappelé la genèse de la formulation des objectifs par les commissions, évitant des incompréhensions et digressions. Il a favorisé les discussions autour de la fusion et la validation par l'assemblée des 5 priorités..



Séance plénière 3 - Propositions affinées, reformulation des objectifs

Cette plénière s'est déroulée le 2 décembre à Saint André. Le travail accompli lors de la deuxième vague de commissions a consisté à affiner les propositions et parfois à reformuler les objectifs prioritaires. Les rapporteurs de chaque commission ont présenté leur compte-rendu dans la première partie de cette 3ème assemblée plénière. Le travail des rapporteurs a été applaudi pour sa qualité.



Les suppléants, de membres titulaires trop souvent absents, ont rejoint l'assemblée citoyenne lors de cette plénière. Ces suppléants qui n'avaient pas été présents lors du travail en commission et lors des précédentes plénières sont intervenus sur des sujets qui avaient déjà été débattus en commission. L'animation de ces interventions et échanges a manqué de clairvoyance et de souplesse, ce qui a conduit à créer quelques tensions. L'engagement pris de reprendre les échanges dans l'après-midi n'a pas été respecté.

L'après-midi, les citoyens ont pu dégager des grandes tendances parmi les propositions par le biais de choix individuels sur des grands tableaux affichés en galerie dans différents espaces disponibles. Les garants sont restés à proximité afin de veiller au bon fonctionnement des votes.



Près de 180 propositions ont été classées prioritaires ou non par les participants. Certaines, n'ayant pas atteint un seuil suffisant d'approbation, se sont retrouvées en ballotage, avant d'être soumises à un deuxième vote lors de

l'assemblée plénière finale (cf. tableaux en annexe).

Le processus de vote manuel choisi pour cette plénière s'est avéré chronophage.

Séance plénière 4 - Validation des priorités et des propositions

Ayant eu lieu à l'amphithéâtre bioclimatique de l'Université le 9 décembre, cette séance a clos le dispositif participatif des EGM. Elle avait pour finalité de débattre et de voter les propositions, en ballotage à l'issue de la précédente plénière, ainsi que les dernières propositions issues des ajouts individuels, nommés "amendements" proposés en ligne par des membres du collège citoyen.

Il est à noter que des propositions individuelles ont été déposées jusque dans la nuit précédant cette dernière plénière.

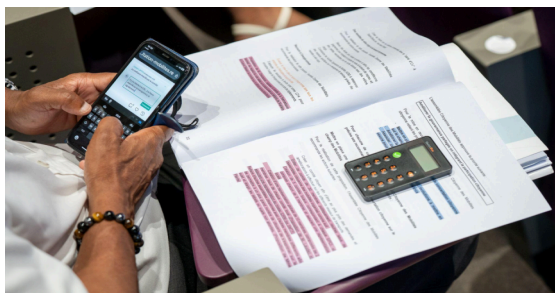


L'ajout tardif de propositions n'a pas permis de les inclure dans l'ordre du jour ni de les rendre disponibles à la lecture des citoyens en amont de l'assemblée.

De ce fait, la discussion en plénière sur ces amendements a été perçue par certains comme inopportune, et venant remettre en cause le travail accompli par une commission.

Les débats sur chaque ajout ont pris un temps disproportionné au regard du programme déjà copieux de la matinée.

La procédure de vote par boîtier électronique a nécessité un temps d'adaptation pour quelques-uns et a connu quelques petits problèmes techniques.



Tout au long du dispositif, il est à noter que les membres du collège citoyens se sont pris au jeu de la démocratie participative en étant mobilisés et impliqués jusqu'au bout de la mission, tandis que la participation du collège des institutionnels a été inégale.

Par ailleurs, certains "amendements" ont été revotés car ils ne dégageaient pas, selon les organisateurs, de majorité franche. Ce qui a suscité quelques incompréhensions chez les participants. Il eut été plus judicieux de donner les règles du jeu dès le départ et de s'y tenir.

Avant la mise au vote des priorités et de leurs déclinaisons, l'assemblée a adopté un préambule proposé par une membre, inscrivant la démarche des EGM dans les problématiques environnementale, climatique et éthique. Ce texte a été déposé la veille sur le forum de l'assemblée citoyenne et voté à une très large majorité.

Cette dernière assemblée s'est achevée par le discours de la Présidente de Région, Huguette Bello. Elle s'est félicitée de la bonne participation des citoyens au dispositif et a réaffirmé avec force sa volonté de les associer davantage aux décisions concernant les mobilités.



Mme Bello - Présidente de la Région,

PARTIE 3

Retour d'expérience
d'une innovation

3.1 - Un débat innovant

Il faut d'emblée souligner l'innovation de cette expérience initiée par la Région Réunion qui a organisé ce rendez-vous citoyen en dehors d'une obligation réglementaire. Ces Etats Généraux des Mobilités (EGM) ont été construits avec l'aide méthodologique de la CNDP afin de trouver la bonne formule pour favoriser et développer la participation du public.

Pour ce débat, la CNDP a proposé un dispositif innovant à La Réunion, articulé en deux phases en s'assurant que le travail de la première phase nourrisse la deuxième et constitue sa base de travail.



Ces EGM sont d'autant plus innovants à La Réunion qu'il s'agit non seulement d'un débat participatif (première phase) mais aussi délibératif (seconde phase).

Basé sur l'inclusion des citoyens à la chose publique, il leur a donné l'occasion de faire entendre leur voix et de peser sur la politique des mobilités de l'île.

Le processus délibératif va plus loin que le simple processus participatif. Il a été possible par le biais d'une assemblée de citoyens, tirés au sort, appelée à délibérer et à formuler des recommandations sur la question des mobilités.

En ce sens, l'assemblée citoyenne va bien au-delà d'un sondage ou d'une enquête, c'est un outil permettant une réflexion de fond et de trouver une solution à un problème de société.



Au-delà de l'approche participative ayant touché un grand nombre de citoyens, le processus délibératif des EGM a donné lieu à un débat de fond et l'émergence d'un consensus.

Le rapport de l'assemblée citoyenne présente des propositions concrètes. Elles pourraient « à terme » alimenter l'établissement des futurs documents de planification en matière de déplacements de la Région Réunion et de ses partenaires. Ce document pourra nourrir le volet « mobilités de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), tout en garantissant la sécurité juridique de cette révision. » Ce travail de l'assemblée citoyenne a été remis à la présidente de la Région, il fera l'objet d'une présentation aux membres du conseil régional et de ses partenaires qui décideront de la suite à donner.

Pour crédibiliser cette démarche participative, il convient de rappeler l'importance de la décision et des engagements pouvant être tenus par les décideurs.

Le maître d'ouvrage indiquera précisément comment il utilisera ou pas les propositions par :

- l'acceptation telles qu'elles ont été rédigées par les citoyens ou telles qu'elles ont été reformulées ;
- des mises en œuvre, dans quels délais ? si non pourquoi et dans ce cas quelles propositions de substitution ?

Ces propositions seront analysées et relayées en fonction des champs de compétences auprès des organisations ou institutions concernées. L'objectif

étant d'aboutir à des documents communs, visant la mise en œuvre de la feuille de route avec les partenaires de la Région Réunion.

3.2 - Priorités et feuille de route

Le travail de l'assemblée citoyenne a été traduit dans un document qui est en ligne sur le site internet (<https://www.consultation-mobilites.re>). Il reprend l'ensemble des propositions discutées et rédigées collectivement au sein des commissions.

Les priorités retenues par l'assemblée citoyenne

Les cinq thèmes retenus, après un vote des membres des commissions, ont été déclinés en cinq grandes priorités elles-mêmes traduites en cinq grands objectifs puis en sous-objectifs.



A. Condition de circulation et déplacements du quotidien

- ✓ *Repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessible tous les services de base à moins de 15 minutes, associés à des pôles d'accès multimodaux :*
 - *développer les services de proximité*
 - *développer le télétravail et le coworking*
 - *mobiliser les entreprises*

- *mieux structurer le transport de marchandises*
- *améliorer les conditions de circulation*
- *développer le co-voiturage*
- *créer des alternatives à la voiture*

B. Transports structurants

- ✓ *Réaliser des projets structurants et innovants de transports collectifs et de marchandises :*
 - *réaliser un transport collectif de grande capacité permettant de transporter les personnes et les marchandises entre les villes*
 - *développer et fiabiliser les transport en commun en site propre (TCSP) équipé de bus à haut niveau de service (BHNS)*
 - *développer le transports par câble*
 - *développer l'usage du transport maritime pour le transport de personnes et/ou marchandises*
 - *valoriser l'aéroport de Pierrefonds*
 - *créer un cahier des charges des transports structurants*
 - *mieux structurer le transport de marchandises*

C. Transports collectifs

- ✓ *Améliorer l'efficacité, la qualité, l'attractivité des réseaux de transports en commun, tout en développant l'intermodalité :*
 - *élargir et densifier les plages horaires des transports en commun*
 - *adapter la fréquence et la taille des bus aux besoins réels*
 - *travailler la performance et la qualité du service*
 - *décarboner les transports en commun*
 - *faire des gare routière des lieux de vie attractifs*
 - *mettre en place une stratégie de communication visant à inciter et promouvoir l'usage des transports en commun*

- mettre à l'abri les usagers en attente
- coconstruite une offre globale et coordonnée pour les usagers
- prendre systématiquement en compte les spécificités des personnes à mobilité réduite (PMR)
- améliorer la desserte des écarts et des hauts
- améliorer les services spécifiques

D. Déplacements doux

✓ Développer et sécuriser les déplacements en modes doux ou actifs :

- créer des voies cyclables sécurisées et continues
- créer de services aux utilisateurs
- faire la promotion des modes actifs, développer et sensibiliser autour des modes actifs et décarbonés
- mieux partager la route pour plus de sécurité
- créer, aménager, entretenir et faire respecter les voies piétonnes
- développer les navettes de vélos cargo et de transport de personnes
- recourir à l'énergie animale



Source Atlas des mobilités -

E. Gouvernance et participation citoyenne

✓ Améliorer la gouvernance partagée en intégrant la participation citoyenne :

- mettre en place une structure permanente de concertation citoyenne sur le champ des mobilités
- améliorer la gouvernance des mobilités à La Réunion

Pour l'ensemble de ces déclinaisons d'objectifs, 165 actions ont été émises.

Il est à noter que certains thèmes ont pris plus de place dans les discussions. Celui de la gouvernance et de la participation des citoyens a suscité de nombreux débats au sein de la commission ad-hoc mais n'ont pas abouti à un accord de rédaction. Ils auraient dû être abordés lors de la dernière plénière, ce qui n'a pas été le cas. Par ailleurs, certains sujets énoncés en phase 1 n'ont pas été repris comme : la santé, la pollution, l'environnement.

Cette liste d'objectifs n'a pas fait l'objet d'une hiérarchisation. Il reviendra aux services de la Région et à ses partenaires de l'analyser au regard de leur faisabilité et d'annoncer ce qui pourra être réalisé à court, moyen et long termes. Les citoyens pourraient être associés à cette étape.

La feuille de route

Le rapport de l'assemblée citoyenne constitue une base à l'élaboration de la feuille de route de la politique des mobilités pour les prochaines années.

Il appartient au maître d'ouvrage de préciser sa méthode de prise en compte des propositions de l'assemblée citoyenne et de définir les conditions du partenariat. L'objectif étant de rédiger et de valider un document commun comme un engagement pour l'avenir, qui précisera les délais (court, moyen, long termes), les financements au regard des champs de compétences respectifs de chacun des partenaires.

Cette feuille de route, validée par la Région et ses partenaires, pourrait faire l'objet d'une publication auprès du grand public comme le résultat de la consultation citoyenne. Elle est la première étape pour éclairer le grand public dans le cadre de la future consultation du Schéma Régional de l'Aménagement, dont la révision est en cours.

La consolidation de la participation citoyenne

Des confusions entre gouvernance et participation citoyenne ont été observées. La gouvernance évoquée dans le rapport des garants concernait le mille-feuille administratif de gestion des réseaux de mobilités.

Parallèlement les garants ont relevé une forte demande de participation des citoyens aux décisions.

Cette expérience de démocratie participative a donné l'envie à certains des membres de l'assemblée de poursuivre leur engagement dans un "droit de suite" qui viendrait accompagner et suivre attentivement la mise en œuvre des différentes propositions contenues dans le document de l'assemblée citoyenne.

3.2 - Observations et recommandations

Si l'on tient compte de l'implication des citoyens jusqu'au dernier jour et des objectifs finalisés - la délibération et la formulation de recommandations sur la question des mobilités - le débat est incontestablement une réussite. Ce qui n'empêche pas un regard critique sur cet exercice innovant.

La première phase comme base de travail

L'articulation du débat en deux phases prévoyait que l'assemblée citoyenne s'appuie sur le constat et les arguments de la première phase de maxi public afin

de les décliner en propositions concrètes lors de la seconde phase. C'est pourquoi les garants ont rappelé à plusieurs reprises qu'il était essentiel que les participants à l'assemblée citoyenne lisent le rapport intermédiaire. Une phase de retour oral a été faite par les garants lors de la première assemblée plénière sachant qu'elle ne pouvait remplacer la lecture des 50 pages du rapport. Si le rapport a été diffusé, il est apparu que certains membres ne l'ont que partiellement parcouru, à l'instar des cahiers d'acteurs, cela a ralenti les travaux des premières commissions..

Manque de temps

"On a couru après le temps." C'est un constat qui est revenu tout au long de la seconde phase des EGM. Les travaux de l'assemblée citoyenne ont démarré le 4 novembre³ pour un clap de fin le 9 décembre, soit un mois en tout et pour tout. En général, les conventions citoyennes se font sur plusieurs mois, ce qui permet d'approfondir les thèmes et d'améliorer les propositions. Bien que toutes les discussions aient été respectueuses, était-ce suffisant pour convenir que les choix ont bien été débattus ? Si la durée consacrée globalement aux débats était nécessairement limitée, les garants ont considéré que les phases réservées aux différents choix que les participants devaient faire, notamment pour se positionner sur des objectifs et en écarter d'autres, auraient sans doute mérité d'y consacrer davantage de temps afin d'approfondir les arguments énoncés avant le vote.

Un temps de formation qui aurait dû être approfondi

L'étude du contexte a montré la diversité des enjeux et des thèmes à traiter, leur technicité et la complexité d'une mise en œuvre territoriale. Les citoyens ne sont, par essence, pas des experts des questions de mobilité. Pour rendre accessibles et compréhensibles ces thématiques par le public non spécialiste,

³ même si les formations ont eu lieu les 2 et 3 novembre.

un socle d'informations a été rassemblé dans un atlas et quelques formations en Visio ont été dispensées en présentiel et en Visio.

Mais pour aller plus loin, il a été proposé à l'assemblée citoyenne lors de la première plénière un temps de formation sur les questions qu'elle jugerait utile d'approfondir. Peu de demandes formelles ont été faites. Néanmoins, il aurait été bénéfique qu'un temps plus long soit consacré à des séminaires avec des experts, ou visites accompagnées pour apporter un corpus d'informations à l'assemblée citoyenne, d'autant que les citoyens n'avaient pas accès lors des commissions à des techniciens pour répondre à certaines de leurs interrogations sur la faisabilité de leurs propositions.

Les participants ont exprimé le souci d'une meilleure connaissance théorique, notamment dans le domaine des équipements structurants, afin de se forger un avis. Lors des formations relayées en visioconférence, plusieurs « chats » avaient exprimé l'intérêt de voir des exemples d'alternatives aux mobilités.

L'expérience individuelle des citoyens dans leurs pratiques de déplacements a contribué à l'expression des opinions et de ce qu'il conviendrait de faire pour améliorer la mobilité dans l'île.

Dans un débat citoyen, le processus collectif et délibératif prime

Dans le cadre d'un débat, les propositions issues d'un dispositif participatif en présentiel ne doivent pas être mises en concurrence avec d'autres propositions issues de processus individuels. Ainsi, les propositions du forum en ligne qui traduisent des avis individuels n'ont pas à être traitées au même niveau que les avis travaillés en commissions, relevant d'un processus collectif et délibératif. Le forum était prévu pour fonctionner comme une plateforme de questions/réponses... pour autant de nombreuses questions sont restées, à ce jour, sans réponse.

De la même façon, lors de la dernière séance plénière, où notamment devaient être débattues et votées les propositions qui s'étaient retrouvées en ballottage à l'issue de la précédente plénière, ces dernières ont été mises en concurrence avec des propositions issues des ajouts individuels, nommés "amendements" et proposés en ligne par des membres du collège citoyen. Les débats sur ces ajouts ont réduit le temps prévu pour la présentation des propositions de la commission "gouvernance et participation des citoyens". Ces ajouts sont venus troubler le processus délibératif.

L'animation des plénières aurait pu être davantage participative

L'animation des commissions et des plénières doit être réalisée par des professionnels maîtrisant les méthodes participatives et des professionnels facilitateurs de la parole. Si l'animation des commissions a été organisée en ce sens, les plénières ont parfois péché dans la répartition (surexposition des intervenants masculins) et le temps de parole, ce qui a généré des frustrations. Il est regretté l'absence d'animation bilingue (français/créole).

La représentativité des publics en question

La question de la participation des publics concernés se doit d'être au cœur de tout dispositif participatif. Lorsque la problématique traitée, comme celle des mobilités, concerne l'ensemble des citoyens, la question de la mobilisation des "publics éloignés des dispositifs" est fondamentale. Que ce soit lors de la première phase ou lors de la seconde phase. Ces "publics" auraient pu être davantage sollicités comme : les conseils de développement, les conseils de quartiers, les CCAS, la croix rouge, les diverses et nombreuses associations d'insertion, du social, de jeunes... (ATD ¼ monde, Emmaüs, Prodig, Ansamb réunion, Autisme réunion, etc.). Une liste de ces instances a été fournie par les garants.

Des partenaires institutionnels peu mobilisés

S'il concernait un tiers des sièges, le collège institutionnel s'est assez peu mobilisé tout au long des travaux de l'assemblée citoyenne (en dehors de quelques élus de la Région). Les citoyens l'ont regretté et signalé plusieurs fois en assemblée plénière ou lors des commissions. Cette faible mobilisation a contrasté avec la forte assiduité des citoyens tout au long du processus.

Les garants notent l'implication des élus présents et actifs au sein des commissions et dans le débat des plénières.

Conclusion

L'organisation d'un dispositif participatif de cette ampleur était une vraie gageure. D'abord dans la capacité à mobiliser tous les publics (étant donné que tous les habitants de l'île mais aussi les touristes sont concernés dans leur ensemble par les questions de mobilités) mais aussi dans la capacité à organiser un processus qui apporte des réponses collectives et coordonnées, à l'échelle du territoire de La Réunion, sur l'avenir de la mobilité.

Que ce soit dans la participation des différents publics pour la première phase (11 000 contributions) ou dans la mobilisation des citoyens tirés au sort dans l'assemblée, les États Généraux des Mobilités ont globalement répondu à ce double défi.

Il convient, à ce moment de l'exercice, de rappeler l'importance du lien à la décision, et des engagements précis devant être tenus par les décideurs, indispensables à la crédibilité face à cette démarche participative.

Pour garantir ce lien, les garants préconisent de ne pas se limiter aux déclarations d'intention des institutions (communes, conseil départemental, EPCI et autres) mais d'établir, avec chacune d'entre elles, une feuille de route commune qui sera rendue publique et permettra de préciser qui fait quoi, quand, avec quels moyens humains et matériels et dans quels délais.

Un engagement d'évaluation des feuilles de route pourrait renforcer la confiance envers les politiques.

Comme l'a annoncé Monsieur Boulevart, vice-président de la Région Réunion, les garants confirment l'importance du droit de suite avec la création d'un comité de suivi de la démarche des EGM.

Une fois que les engagements seront pris, il serait souhaitable que ce comité soit associé tout au long de la mise en œuvre de la feuille de route. Il pourrait être chargé de veiller aux engagements de la Région et de ses partenaires sur les propositions de l'assemblée citoyenne.

Afin d'assurer une diversité de profils, le comité pourrait associer des citoyens volontaires ou élus par les membres de l'assemblée citoyenne, de personnes qualifiées (universitaires, techniciens...). Ce suivi pourrait, pourquoi pas, faire l'objet d'une publication, d'un rapport annuel.

Les garants préconisent que soit organisé un rendu public de la consultation citoyenne et de présentation du rapport de l'assemblée citoyenne. A cette occasion, les engagements, pris par les différentes instances des mobilités, pourraient être annoncés officiellement.

Il serait intéressant que le site internet des états généraux reste disponible, en particulier le forum afin que le principe des échanges, les questions/réponses puissent se poursuivre tout au long de la mise en œuvre de la feuille de route. Cela impliquera de répondre au fur et à mesure aux questions posées.

[\(https://www.consultation-mobilites.re/\)](https://www.consultation-mobilites.re/)

Il convient de saluer les moyens mis à disposition par l'autorité organisatrice, la Région Réunion, l'engagement de ses équipes techniques et administratives.

Il est important de souligner l'effort de mise à niveau, des participants, dans les connaissances d'élaboration d'une politique publique des mobilités.. On notera également l'enrichissement de l'expérience collective de la démocratie participative.



Membres de l'assemblée citoyenne

Fidèles à leurs engagements au sein de la CNDP, les garants ne prennent pas position sur les propositions énoncées par l'assemblée citoyenne. Ils suivront avec attention, l'évolution de l'ensemble de ce travail qui s'est engagé depuis 2020 lors du débat NEO.

Enfin, les garants préconisent de valoriser la réussite de cette première convention citoyenne à La Réunion et de réfléchir à la mise en place des conditions de pérennisation de telles démarches participatives.

ANNEXES

1. Délibération du Conseil Régional, création de l'assemblée citoyenne



Envoyé en préfecture le 09/10/2023
Reçu en préfecture le 09/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 974-239740012-20230922-DCP2023_0570-DE

Séance du 22 septembre 2023
Délibération N°DCP2023_0570
Rapport /DHSDFP / N°114447

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

CRÉATION DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES MOBILITÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2021_0339 du 11 mai 2021 relative à l'approbation du bilan du débat public de la Nouvelle Entrée Ouest (NEO),

Vu la délibération N° DCP 2022_0104 en date du 22 avril 2022 de présentation de la démarche des États Généraux des mobilités,

Vu le rapport N° DHSDFP / 114447 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission conjointe (CTDT et CCSS) en date du 08 septembre 2023,

Considérant,

- le terme de la phase 1 des États Généraux des Mobilités fixé au 23 juillet 2023,
- que la phase 2 des États Généraux des Mobilités poursuit les travaux à partir des enseignements de la consultation citoyenne de la phase 1 avec la constitution d'une assemblée dédiée,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de créer une Assemblée Citoyenne des Mobilités selon les modalités décrites dans l'annexe ci-jointe ;
- de valider le principe de défraiment des membres citoyens selon les modalités décrites dans l'annexe ci-jointe ;
- d'autoriser la Présidente à désigner cinq membres pour représenter la Région au sein de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités ;

2. Lettre de mission aux citoyens membres de l'assemblée citoyenne

Page 1 / 3



MONSIEUR

Sainte-Clotilde, le

Votre identifiant Région : 6627
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Le Secrétariat Permanent de l'Assemblée Citoyenne
DGA DHS / DCSS / PPC
Tél : 0692 11 24 00 - Mèl : secretariat.acm@cr-reunion.fr
Tél : 0262 48 70 98 - Mèl : marylene.berteaud@cr-reunion.fr

N/REF : D2023/14674

Objet : Lettre de mission aux membres citoyens de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités.

Monsieur,

La Région Réunion a lancé le 9 mai dernier les États Généraux des Mobilités, et a souhaité inscrire ces travaux dans le cadre d'une large concertation citoyenne.

Pour la première fois, une consultation tenant compte de l'ensemble de nos modes de déplacement a été organisée à l'échelle de notre territoire : voiture, bus, train, vélo, marche, co-voiturage,... toutes les mobilités ont été au cœur de nos échanges.

L'objectif des États Généraux des Mobilités est de faire le point sur nos usages et nos attentes, dégager des priorités pour améliorer nos déplacements aujourd'hui et anticiper les mobilités de demain.

Placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), la première étape de cette vaste consultation citoyenne a été organisée du 9 mai au 23 juillet dernier par la Région Réunion et l'ensemble des institutions compétentes en matière des mobilités : les intercommunalités (CASUD, CINOR, CIVIS, CIREST, TERRITOIRE DE L'OUEST), le Département, l'État et le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR). Cette première phase a permis la production de près de 11.000 contributions.

Les garants de la CNDP ont rendu public un rapport faisant le bilan de cette consultation, et retraçant, en toute indépendance, les opinions et propositions émises par les Réunionnaises et les Réunionnais.

Aujourd'hui, avec la constitution de l'assemblée citoyenne des mobilités, nous démarrons la seconde étape de nos travaux. Sur la base du rapport de bilan de la première phase de consultation de la CNDP, cette assemblée sera chargée de proposer les grandes priorités en matière de politique publique de déplacement pour les prochaines années à La Réunion.

Vous avez accepté d'en être membre et je souhaitais personnellement vous en remercier.

Cette assemblée mixte, constituée de 70 citoyens tirés au sort et de 30 membres institutionnels, se veut représentative de la population réunionnaise et respecte les principes de neutralité, d'équilibre territorial et de parité. Elle siègera en présence des garants de la commission nationale du débat public (CNDP).

Elle se réunira régulièrement d'octobre à décembre 2023, sous différents formats, en sessions plénières et en sous-groupes de travail.

CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia
BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr



Afin que vous puissiez vous organiser, j'ai le plaisir de joindre à cette présente, le calendrier des travaux de l'assemblée et de vous inviter au séminaire de lancement qui aura lieu le samedi 14 octobre 2023 au MOCA à partir de 8h du matin.

Par ailleurs, vous aurez à votre disposition un secrétariat afin de vous permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles. Les membres de l'assemblée pourront inviter des experts ou faire appel à toutes ressources externes qu'ils jugent utiles, afin d'éclairer les débats.

Les propositions issues de ce processus participatif permettront de bâtir un nouveau mode d'action, et une nouvelle façon de travailler ensemble.

Les conclusions de vos travaux seront présentées à l'ensemble des collectivités compétentes afin d'éclairer les prises de décision, dans le cadre d'un processus participatif inédit à la Réunion, et afin d'élaborer une feuille de route des mobilités à la Réunion ces prochaines années.

Je vous remercie pour le temps que vous consacrerez à ces travaux, pour l'engagement qui est le vôtre pour l'amélioration du quotidien des Réunionnaises et des Réunionnais, et vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,



CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia
BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

3. Charte de fonctionnement de l'assemblée citoyenne

Charte de fonctionnement de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités

PRÉAMBULE

L'action de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités s'inscrit dans le cadre de la démarche de consultation citoyenne souhaitée par la Région Réunion. Elle sera chargée d'étudier et de formuler des propositions pour améliorer les déplacements à La Réunion suite au rapport émis par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

A travers l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la Région Réunion place au cœur de son action la démocratie participative, tout en transformant la gouvernance régionale, en créant les conditions d'un dialogue permanent et plus horizontal avec les Réunionnaises et les Réunionnais.

I- OBJET

Ce document a pour objet de préciser le cadre général de travail de l'Assemblée citoyenne dédiée aux mobilités.

II- LES VALEURS FONDATRICES

- **indépendance** : l'assemblée citoyenne est indépendante, elle n'est pas le lieu d'expression d'un clan ou d'une mouvance quelconque. Elle est ouverte à tous les membres de manière égalitaire.

- **transparence** : Les travaux se dérouleront en toute transparence, chaque session fera l'objet d'un compte rendu accessible et publié sur la plateforme numérique.

- **Inclusivité** : avec : le « prendre part » (l'interaction, le sens collectif), le « donner sa part » (reconnaissance des personnes et de leurs actions, leurs investissements), le « recevoir sa part » (la valorisation de chacun, le partage, et la co-construction).

III - RÔLE ET OBJECTIFS

Les objectifs de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités sont :

- favoriser l'expression de tous les membres et usagers dans toutes leurs diversités pour leur permettre d'être actifs en matière de participation à la décision;
- proposer des pistes de travail pour améliorer les déplacements à La Réunion et anticiper les mobilités de demain;
- définir les priorités en matière de politique de déplacement ;
- élaborer des propositions en cohérence avec le rapport de la CNDP.

IV - DURÉE DES MANDATS DES MEMBRES

Les travaux de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités se dérouleront d'octobre à décembre 2023. La durée du mandat des membres sera donc de 2 mois.

V - COMPOSITION

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités est bipartite et composée de 100 membres organisée en 2 collèges :

V-1 : le collège « des citoyens » :

Il comprend 70 membres volontaires et tirés au sort.

La composition de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités est représentative de la population réunionnaise.

Le recrutement est effectué selon les critères suivants :

- L'âge
- Les catégories socio-professionnelles
- La ville de résidence, les micro-régions, les Hauts/Le littoral
- Le genre

Il a été piloté par IPSOS et a permis de sécuriser toute la procédure.

Ainsi, l'Assemblée Citoyenne des Mobilités incarne la diversité socioprofessionnelle et l'inclusion sociale tout en respectant les grands équilibres (genre, âge, répartition territoriale)

Une liste complémentaire de 70 membres suppléants a été constituée afin de pourvoir au remplacement des membres titulaires en cas de démission ou de défaillance (décès, absences consécutives).

V-2 : le collège « des institutionnels » :

Il comprend 30 membres répartis de la façon suivante :

- le Conseil Régional : 5 membres,
- le Conseil Départemental : 2 membres,
- les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : 2 membres par EPCI soit 10 membres au total,
- 3 maires (désignés par l'association des Maires),
- 1 siège par chambre consulaire (Chambre des métiers et de l'Artisanat de La Réunion, Chambre de Commerce et d'industrie de La Réunion, Chambre d'Agriculture de La Réunion),
- 3 sièges pour le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE),
- 3 sièges pour le Conseil Économique Social Environnemental Régional (CESER),
- le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR) : 1 membre.

Chaque institution sera amenée à désigner ses représentants (titulaires et suppléants) au sein de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités. Elles apporteront leur contribution active à son fonctionnement.

VI - FONCTIONNEMENT

VI – 1 : Principes généraux :

Les membres de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités peuvent inviter des experts ou toute autre personne pour éclairer leurs travaux.

Dans le cadre du fonctionnement de l'Assemblée Citoyenne, la CNDP sera chargée de garantir l'indépendance de l'instance.

Les garants de la CNDP veilleront à ce que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions.

La CNDP sera chargée de structurer le ou les livrables de l'Assemblée Citoyenne afin de garantir des propositions claires et précises qui reflètent les débats.

Seuls les membres de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités ont le droit de vote.

Les membres de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités sont tenus de préserver la confidentialité des informations issues des travaux qui seront menés au sein des commissions thématiques et des réunions plénières.

VI- 2 : Réalisation des travaux :

L'Assemblée Citoyenne aura à sa disposition un secrétariat permanent qui sera chargé de son l'organisation opérationnelle. Il sera positionné au sein du Pôle Démocratie Participative de la Direction de la Cohésion Sociale et des Solidarités de la Région Réunion.

Le Secrétariat Permanent remplira les missions suivantes :

- Envoyer des convocations
- Gérer les rendez-vous
- Assurer une permanence téléphonique réservée aux membres de l'assemblée pour notamment les questions logistiques
- Assurer la réservation des salles
- Assurer la réservation des moyens de transports et la communication auprès des membres
- Assurer la coordination logistique des différents services de la Région qui participent à l'organisation des commissions et des réunions plénières.

VI- 3 : Organisation et rythme des travaux :

L'assemblée se réunira 4 fois en plénière et 10 fois en groupe de travail de 20 membres issus des deux collèges.

A leur demande, les membres de l'Assemblée Citoyenne , peuvent participer aux réunions plénières en visio conférence.

Des commissions ad hoc (ou des temps d'échanges et de débats complémentaires) pourront être mises en place sur requête des membres de l'Assemblée Citoyenne ou des partenaires (EPCI, Conseil Départemental,...).

Par ailleurs, deux journées de formation/sensibilisation seront organisées avant les travaux en commission.

VI- 4 : Répartition des membres en commission

► Les membres du collège « les citoyens » s'inscriront eux-mêmes dans 3 commissions par ordre préférentiel. I

► S'agissant du collège « les institutionnels », chaque institution proposera leurs souhaits en matière de choix de commission pour chacun de ses membres.

VI- 5: Calendrier prévisionnel :

Afin de sécuriser la réalisation des travaux dans les délais impartis , le calendrier suivant est proposé :

- Samedi 14 octobre, journée entière : Plénière 1 d'intronisation, de présentation et de formation
- le 18 octobre : Session de formation 1
- le 2 novembre : Session de formation 2
- le 4 novembre : Réunion en sous groupe / com 1
- le 6 novembre : Réunion en sous groupe / com 2
- le 9 novembre : Réunion en sous groupe / com 3
- le 14 novembre : Réunion en sous groupe / com 4
- le 15 novembre : Réunion en sous groupe / com 5
- en 18 novembre, matin : Plénière 2

- le 20 novembre : Réunion en sous groupe / com 2.B
- le 21 novembre : Réunion en sous groupe / com 4.B
- le 22 novembre : Réunion en sous groupe / com 5.B
- le 23 novembre : Réunion en sous groupe / com 3.B
- le 25 novembre : Réunion en sous groupe / com 1.B
- le 2 décembre, : Plénière 3

- le 9 décembre, : Plénière 4 de validation finale du rapport

Le calendrier proposé permet de prendre en compte le travail nécessaire de l'assemblée et la préparation des plénières. Un compte rendu synthétique de chaque commission et les propositions soumises au vote de l'Assemblée seront disponibles une semaine avant la date de la plénière, afin de permettre à chaque membre de prendre connaissance des documents.

VI- 6 : Processus décisionnel

Lors des plénières, les membres de l'assemblée seront invités à voter sur les différentes propositions issues des commissions.

La majorité simple constituera le mode de délibération de l'assemblée. Chaque proposition devra être adoptée à la majorité de l'assemblée pour être inscrite dans le rapport final. Il n'y aura donc aucune distinction entre les institutionnels et les citoyens qui, au sein de cette assemblée : un membre = une voix.

VI- 7 : Livrable attendu

L'assemblée citoyenne devra élaborer un rapport final qui formulera 5 grandes priorités en matière de politique de déplacement et des propositions les éclairant.

VII- DÉFRAIEMENT

Les citoyennes et les citoyens tirés(es) participants (es) seront défrayés(es) sur la base du barème appliqué pour les jurys d'assise, soit 86,04 € par jour.

Les frais de garde d'enfants seront également pris en charge en charge le coût de la garde d'enfants, sur la base d'un forfait de 60 € par enfant, afin de permettre aux parents, notamment ceux monoparentaux, de participer aux travaux (cf annexe : grille défraiement »).

VIII- COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES

Livret d'accueil

Lors de la plénière d'installation, les membres se verront remettre un livret d'accueil précisant le rôle de l'assemblée, l'organisation des rendez-vous, les ressources mises à leur disposition et les modalités pratiques (contact du secrétariat permanent par exemple).

Newsletter d'information

Afin de permettre à chacun de suivre les travaux de l'assemblée, une newsletter sera créée donnant les informations principales et offrant aussi des ressources documentaires utiles aux travaux des membres.

IX- PERTE DE QUALIFICATION DE MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

La radiation d'un membre de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités sera prononcée :

- en cas de démission par écrit (mail ou courrier)
- pour raison médicale & en cas de décès
- la décision de radiation sera actée par le Secrétariat Permanent et une information aux membres de l'Assemblée Citoyenne sera réalisée.

4. Tableau des objectifs avant validation finale

en noir : proposition acceptée
 en rouge : proposition non retenue
 en orange : à rediscuter en plénière 4

Améliorer la gouvernance partagée en intégrant la participation citoyenne.	
Êtes-vous favorable au scénario de gouvernance partagée présenté par la commission en charge de cette thématique ?	78%
Êtes-vous favorable au scénario de gouvernance unique présenté par la commission en charge de cette thématique ?	37% favorable / 63% non favorable
Créer une gouvernance partagée avec un organe de coordination type Ile de La Réunion Mobilités	95%
Créer une gouvernance unique avec un organe de gestion unique et centralisé	44% favorable / 56% non favorable
Ce n'est pas le rôle de l'assemblée citoyenne de se prononcer sur le type de gouvernance à mettre en place, elle doit simplement formuler des objectifs à atteindre pour cette gouvernance (comme proposé par certains membres de la commission)	46% favorable / 54% non favorable
Créer de comités locaux et d'un comité global permettant d'intégrer la participation citoyenne dans la gouvernance ?	95%
Proposer des contreparties aux membres citoyens investis dans la gouvernance (statut, repas, défraiement...)	96%
Intégrer des représentants des entreprises dans le processus de décisions des mobilités à La Réunion	77%
Dans la gouvernance le rôle du citoyen doit être consultatif	26% favorable / 74% non favorable
Dans la gouvernance le rôle du citoyen doit être co-décisionnaire	86%
Contributions du Forum	
Créer un comité consultatif des usagers afin d'être au plus près des demandes et améliorations à effectuer sur les différents réseaux de transport présents à la Réunion	95%
Travailler sur la structure existante de la SMTR en mobilisant les articles 13 et 14 de son règlement par la création de cellule citoyenneté. Cette cellule pourrait s'inscrire dans le prolongement des travaux des États généraux. Le fonctionnement de cette cellule respecterait les articles du Règlement de la SMTR. (voir évolution).	97%
Créer une cellule mobilité dédiée au sein des conseils consultatifs existants CCEE ou CESER. Cette cellule serait en charge de travailler toutes les questions sur la mobilité en lien avec la Région Réunion.	61%
Créer une association loi 1901 structure indépendante avec un Conseil d'administration en charge de travailler sur les plans de mobilité des intercommunalités, des projets et faire le lien avec l'ensemble des institutions. Le rôle serait à définir avec l'ensemble des institutions dans une obligation morale de co construction.	41% favorable / 59% non favorable
Créer une association loi 1901 structure indépendante avec un Conseil d'administration en charge de travailler sur les plans de mobilité des intercommunalités, des projets et faire le lien avec l'ensemble des institutions. Le rôle serait à définir avec l'ensemble des institutions dans une obligation morale de co construction.	52% favorable / 48% non favorable
Réaliser des projets structurants et innovants de transports collectifs et de marchandises en priorisant l'amélioration de l'existant.	
TSP et transport ferré	
Améliorer l'efficacité, la qualité et l'attractivité des réseaux de transports en commun tout en développant l'intermodalité.	
Adapter la fréquence et la taille des bus aux besoins réels	
Quantifier de façon plus juste les besoins réels, et fixer des objectifs de hausse du service cohérents avec l'évolution de ces besoins.	98%
Concentrer les moyens (bus) aux heures de pointes et aux endroits saturés sur tous les réseaux.	93%
Augmenter la fréquence des bus en priorité aux nœuds présents sur toute l'Ile et aux heures de pointes.	100%
Mieux quantifier les besoins en termes de capacité et de fréquence en donnant la possibilité au chauffeur de signaler lorsque des personnes restent sur le quai (bus plein).	98%
Réajuster le nombre de bus plus régulièrement que lors des renouvellements de DSP.	92%
Performance et qualité du service	
Contributions tirées des forums en ligne :	
Réaliser un état des lieux annuel de la qualité du service au sein du réseau de transports en commun.	100%
Faire de la qualité du service rendu à l'utilisateur un élément central des DSP de transports publics urbains avec un contrôle plus rigoureux.	100%
Réaliser un suivi technique, qualité hygiène et sécurité régulier du réseau de transport en commun.	100%
Prévoir une clause d'ajustement des matériels et horaires avant la fin des délégations Car Jaune (marché) pour être au plus près de la demande des clients.	91%
Décarbonisation des transports	
Contributions tirées des forums en ligne :	
Refondre l'offre de transport en commun actuelle avec des bus propres (hydrogène, électrique ou hybride) dans l'attente de la mise en place d'un réseau tram/train et transports câblés.	77%
Covoiturage, taxis et VTC	
Contributions tirées des forums en ligne :	
Développer plus de covoiturages, taxis et VTC collectifs.	86%
Créer une ligne de covoiturage sans réservation.	61%
Faire des gares routières des lieux de vie attractifs	
Donner accès à une intermodalité complète dans les gares.	100%
Améliorer la signalétique pour faciliter le parcours de l'utilisateur.	96%
Installer des points de vente (sans alcool) et mettre à disposition des billetteries et un DAB en tout temps.	98%
Concevoir des espaces connectés pour le travail nomade.	90%
Garantir la propreté des espaces et installer des toilettes et sanitaires entretenues jusqu'à la fin du service de bus.	100%
Contributions tirées des forums en ligne :	
Faire des pôles d'échanges multimodaux des lieux de vie attractifs avec des équipements complets, propres et sûrs.	98%
Communication et promotion des Transports en Commun	
Déployer une campagne publicitaire ciblée pour faire la promotion de l'utilisation du bus comme choix et non plus comme contrainte.	95%
Valoriser ce qui est fait en matière d'amélioration des Transports en Commun.	98%
Développer l'affichage en temps réel sur l'ensemble du parcours voyageur (gares, arrêts, aribus, applications, dans les bus...).	97%
Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs plans de mobilité.	94%
Instaurer un tarif unique ou unifié (abordable) dans les Transports en Commun, plutôt que la gratuité.	86%
Contributions tirées des forums en ligne :	
Simplifier la diffusion des horaires de bus à l'aide d'une plateforme téléphonique, pour ceux qui ne maîtrisent pas le numérique.	93%
Permettre aux enfants dès leur plus jeune âge d'avoir accès à différents types de mobilités.	83%
Élargir et densifier les plages horaires	
Mettre en place des bus jusqu'à au moins 22 h.	98%
Mettre en place une ligne de bus qui passe toutes les heures en reprenant le tracé d'une ligne qui existe déjà.	77%
Mener une étude afin de connaître les besoins des travailleurs qui finissent après 20 h et de mieux quantifier les besoins de transport la nuit.	96%
Travailler sur l'offre d'intermodalité à court, moyen et long termes afin de densifier le réseau de transport en commun (ex : court terme : parking relais, aménagements de trottoirs, pistes cyclables, etc. / moyen terme : mise en place de téléphérique et BHNS / long terme : développement du train).	98%

Ajouter des bus aux horaires de pointe et aux entrées de villes, de façon prioritaire.	98%
Contributions tirées des forums en ligne :	
Augmenter les fréquences de passages sur les secteurs à forte affluence.	98%
Faciliter l'intermodalité et la multimodalité par la coordination des horaires des différents bus et réseaux.	96%
Mettre à l'abri les usagers en attente	
Travailler à la sécurisation, au confort, et à l'entretien systématique des abris bus existants (protection contre les intempéries, éclairage, bouton d'appel en cas d'urgence, assises en nombre suffisant, ombrage, annonce numérique des durées d'attente, etc.)	100%
Contributions tirées des forums en ligne :	
Associer les communes pour développer et adapter les abris bus aux arrêts.	100%
Coconstruire une offre globale coordonnée avec et pour les usagers	
Développer un plan de mobilités territorial unique.	83%
Mieux tenir compte des remontées des comités d'usagers et de partenaires existants pour une offre de service de qualité et cohérente à l'échelle de l'île.	94%
Prendre systématiquement en compte les spécificités de PMR	
Réaliser un état des lieux précis de la situation des déplacements des personnes porteuses de handicap, personnes âgées, ou ayant un handicap temporaire (enjeux, défaillances, besoins, etc.).	96%
Travailler sur le parcours usager dans son ensemble (de la sortie de chez soi, jusqu'à la sortie du bus).	96%
Développer une plateforme citoyenne de signalement des problèmes d'accessibilité aux arrêts.	100%
Faire appliquer les normes de façon progressive sur l'ensemble du matériel roulant et aux arrêts.	94%
Mettre en place une signalétique lumineuse, sonore et en braille sur le parcours usager	95%
Mieux identifier et visibiliser les arrêts accessibles par un logo spécifique	95%
Former les chauffeurs à la mise en place du matériel PMR.	93%
Avoir systématiquement 2 personnes dans les bus /car pour faciliter la montée.	46% favorable / 41% non favorable
Contributions tirées des forums en ligne :	
Créer un nouveau service public régional de Transport À la Demande (TAD) pour permettre des déplacements sur l'ensemble du territoire pour les PMR, et toutes les personnes aujourd'hui éloignées de l'offre de transport existante.	81%
Améliorer la desserte des écarts et des Hauts	
Développer des liaisons entre les hauts et pas seulement Hauts-Littoral	80%
Miser sur un transport de plus petite capacité pour mieux répondre à la demande en zone rurale (ex : système pour récupérer un taxi partagé dans une zone, sans réservation; système de réservation par un numéro ou une application et des points de rencontres; mettre en place des minibus / navettes d'une capacité max de 20 places ...).	86%
Mettre en place un service "entre les arrêts" pour les femmes seules dans les secteurs plus éloignés.	75%
Ajouter des bus directs (avec moins d'arrêts) pour desservir les hauts et le littoral	91%
Efficacité / développer les TCSP équipés de bus à haut niveau de service (BHNS)	
Améliorer l'efficacité du service de Transports en Commun en agissant de façon concomitante sur l'organisation des Transports en Commun, et sur les aménagements, infrastructures et matériel roulant.	91%
Augmenter le nombre de voies réservées TCSP et de bus à étages dans un horizon court terme (2 à 3 ans).	86%
Aménager des parkings à étages en entrée de ville conditionnellement à une offre de mode de déplacements doux ou actifs pour désengorger les centres urbains.	78%
Aménager des séparateurs en béton pour empêcher les voitures de se positionner sur les voies réservées aux bus.	70%
Mettre en place une signalétique spécifique pour indiquer aux automobilistes contrevenants ce à quoi ils s'exposent s'ils empruntent une voie réservée pour les bus.	86%
Contributions tirées des forums en ligne :	
Offrir des tarifs préférentiels dans les parkings en entrée de ville aux usagers qui font du covoiturage par exemple.	88%
Améliorer les services spécifiques	
Desservir les lieux touristiques.	83%
Améliorer l'accès aux aéroports.	85%
Apporter une qualité du service pour les séniors.	91%
Améliorer l'offre de transport aux scolaires pour les inciter à prendre le bus.	90%

Développer et sécuriser les déplacements en modes doux ou actifs.	
Créer des voies cyclables sécurisées et continues	
Adapter les aménagements de la rue pour améliorer le confort et la sécurité des cyclistes (ex : installer des grilles avaloirs eaux pluviales avec une fente inférieure à 2 cm ou des ralentisseurs moins hauts).	95%
Faire du marquage au sol de bandes cyclables de façon systématique pour sécuriser les déplacements à vélo lorsque l'aménagement de voie cyclable en site propre n'est pas possible en raison de l'espace ou de la configuration de la voie.	100%
<i>Permettre les voies vélo à double sens dans les sens unique pour voiture.</i>	59% favorable / 41% non favorable
Porter une attention particulière au bon raccordement des voies vélos après des travaux.	98%
Implanter une signalisation et un marquage au sol spécifiques au vélo aux endroits où les conflits d'usages avec les voitures sont particulièrement accidentogènes ou problématiques, comme en sortie de giratoire.	100%
Faire respecter les obligations des EPCI, communes, Région, Département concernant l'aménagement et l'entretien des voies cyclables (ex : réparer les nids de poule, ...)	98%
Obliger les AOM à respecter leurs obligations de conformité à la Loi LOM en concevant les Plans de mobilités et vélos.	96%
Déployer une campagne pluriannuelle de sensibilisation au partage de la route (respect du Code de la route, etc.), à l'échelle de l'île, en ciblant tous les usagers de la route.	98%
Faire financer cette campagne d'envergure (sport radio, TV, dans les autos écoles, ...) par l'État et IDRM (Ile de La Réunion Mobilités).	94%
Rappeler ce qui est prévu dans la loi pour l'utilisation des trottinettes, à savoir qu'elles sont autorisées sur les pistes cyclables, et qu'à défaut de celles-ci, les trottinettes peuvent circuler sur les routes limitées à 50 km/h.	96%
Multiplier l'installation d'arceaux pour le stationnement des vélos.	96%
Avoir la possibilité de mettre son vélo à l'arrière des bus.	84%
Généraliser les signalétiques (sas vélo, ...) et feux qui priorisent les vélos.	83%
Mettre en place des aides financières sans conditions de revenus pour l'achat d'un vélo électrique.	93%
<i>Contributions tirées des forums en ligne :</i>	
Équiper les moyens de transport existants ou à venir d'espace debout réservés aux possesseurs de vélos et trottinettes ou système de portage extérieur afin d'améliorer l'intermodalité.	93%
Mettre en place un schéma directeur vélo à l'échelle des micros-régions et de la Région (avec objectifs, préconisations, suivi et évaluation..).	93%
Aménager les centres-villes pour favoriser les accès à vélos.	98%
Mettre en place des aménagements dédiés aux vélos, comme des rampes dans les escaliers pour pousser les vélos.	84%
Évaluer la possibilité de créer des voies bus/vélos.	66%
Créer des stationnements pour vélo sécurisés.	96%
Développer un réseau de location en libre service à l'échelle du territoire.	98%
Créer des services utilisateurs	
Implanter des équipements / service de base, tous les 5 km et dans les hauts, comprenant un accès à de l'eau potable, de l'ombre avec un kiosque, des toilettes, des places assises, un plan vélo papier ou numérique avec les voies vélos catégorisées (mixtes, pistes cyclables en site propre, bandes cyclables, etc.).	89%
Implanter des équipements / service ++, aux noeuds d'intermodalité, dans les gares routières, aux aires de covoiturage, comprenant des parkings sécurisés pour vélos, des douches et vestiaires, des pompes à vélo, et des stations de réparation de vélo, un accès à l'intermodalité douce avec la possibilité de louer un vélo électrique à courte ou longue durée.	98%
Adapter les applications d'autopartage / parking relais à La Réunion.	91%
<i>Contributions tirées des forums en ligne :</i>	
Étendre à moyen et long termes les aménagements cyclables et piétons dans les hauts et en zone rural pour assurer une réelle continuité en matière de déplacements alternatifs.	96%
Développer et sensibiliser autour des modes actifs et décarbonés	
Instaurer une journée de sensibilisation aux modes actifs à l'école.	93%
Organiser à nouveau des journées sans voiture, comme c'était le cas autrefois sur la route des Tamarins mais aussi sur d'autres routes.	84%
Ouvrir aux modes actifs les routes qui ne sont plus utilisées comme par exemple l'ancienne route du littoral côté mer qui est à conserver.	86%
Mener des campagnes de sensibilisation régulière dans les médias (Tv et radio).	98%
Développer la location de vélo en libre-service à prix attractif à Saint-Pierre.	79%
Octroyer une incitation financière sans plafond de revenus pour l'achat d'un vélo électrique.	91%
Mettre en avant et utiliser des applications qui font gagner des points grâce à la marche (Macadam et Weward).	74%
<i>Contributions tirées des forums en ligne :</i>	
Favoriser des moyens de transports alternatifs pour fluidifier le trafic, réduire la pollution de l'air et sonore.	98%
Construire en périphérie de l'hypercentre des stations de location de vélos électriques et trottinettes électriques en free-floating, proches des gares routières et principales stations de transports en commun.	91%
Mettre en place des incitations financières / mesures financières contraignantes en faveur des modes doux (ex : aide à la réparation d'un vélo, aide pour l'achat d'une trottinette électrique, aide aux entreprises qui incitent concrètement leurs employés à utiliser des modes doux et alternatifs).	94%
Mieux partager la route pour plus de sécurité	
<i>Mettre en place des zones mixtes à 20 km/h dans les centres-villes.</i>	55% favorable / 39% non favorable
<i>Mettre en place des zones à usages séparés dans les centres-villes.</i>	56% favorable / 38% non favorable
Mieux entretenir les trottoirs et les voies pour réduire les obstacles pour les modes doux ou actifs.	98%
Réaliser un diagnostic citoyen pour transmettre les informations concernant les zones dangereuses, via des applications ou des urnes disposées en mairie par exemple.	93%
Déployer une signalétique horizontale et verticale plus généralisée et dans toutes les zones d'habitation (panneau « attention randonneurs » « attention vélo » etc.).	83%
<i>Inciter les piétons et les cyclistes à être plus visibles en leur offrant des gilets jaunes.</i>	57% favorable / 43% non favorable

Attirer l'attention en sortant du cadre graphique du code de la route avec une signalétique impactante : mettre du mobilier urbain / une signalétique originale qui attire l'attention et prévient le passage de cyclistes ou de piétons.	66%
Transmettre des spots à la télévision avec des slogans qui choquent.	78%
Mettre des flyers sur les voitures.	34% favorable / 66% non favorable
Retirer plus rapidement les "véhicules ventouses" qui obligent les piétons à aller sur la route.	91%
Déployer la verbalisation automatique avec des voitures qui flash les véhicules mal stationnés dans les villes et dans les hauts.	89%
Déployer plus d'agents de police qui verbalisent.	67%
Créer, aménager, entretenir et faire respecter les voies piétonnes	
Faire respecter les obligations des EPCI, des communes, de la Région, du Département, concernant la création, l'aménagement et l'entretien des voies piétonnes.	96%
Élargir les angles de rues comme à Saint-Pierre.	56% favorable / 44% non favorable
Créer systématiquement des trottoirs dans toutes les zones d'habitation, partout où la largeur de la chaussée le permet et où un piéton ne se sent pas en sécurité.	100%
Lorsque l'espace ne permet pas d'aménager un trottoir, avoir un marquage spécifique au sol. Ce marquage doit être entretenu.	92%
Concierner les habitants sur les aménagements pour éviter les aménagements qui ne servent pas.	92%
Créer des Boîtes à idées pour faire remonter les problématiques et les attentes des usagers piétons.	94%
Avoir un interlocuteur unique auquel le piéton peut se référer pour signaler des problèmes et faire respecter le droit du piéton.	87%
Intensifier les opérations de verbalisation des automobilistes qui empiètent sur les espaces piétons (stationnements gênants...) ou ne respectent pas la priorité piéton.	89%
Redonner aux piétons l'usage des voies de circulation en front de mer sur l'ensemble de l'île, à raison d'un week-end par mois, pour permettre une réappropriation de ces espaces.	94%
Contributions tirées des forums en ligne :	
Bannir le stationnement dans une bande de 5 mètres en amont et en aval des passages piétons afin d'améliorer la visibilité.	69%
Piétonniser certaines rues à proximité des écoles primaires, élémentaires, collèges et lycées, universités ou établissements publics recevant des enfants, sur le modèle des "rues aux écoles" à Paris.	92%
Végétaliser les trottoirs en plus d'ajouter des assises.	87%
Piétonniser des centres-villes pour améliorer la qualité de l'air.	91%
Mettre en œuvre une zone à trafic limité (ZTL) dans certains quartiers.	85%
Améliorer le mobilier urbain et la signalétique des rues.	100%
Faciliter les cheminements en correspondance entre les arrêts de bus, les gares, les stationnements vélos et les points d'intérêts (mairie, églises, commerces, etc.).	100%
Multiplier les feux sonores et les chemins de guidage pour les personnes déficientes visuelles.	96%
Assurer la distribution de commandes sonores gratuites.	52% favorable / 27% non favorable
Transformer au moins une rue piétonne commerciale dans le "carré d'Or" à Saint-Denis (ex : rue Jean Chatel).	70%
Des navettes de vélos cargo et de transport de personnes	
Mener des études pour évaluer la pertinence et définir les conditions gagnantes pour remplacer et compléter les modes de livraison de repas et des petites marchandises pour les courtes distances avec des vélos cargo.	83%
Contraindre les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) à réserver des espaces spécifiques pour le développement de services privés de navette à vélo cargo.	73%
Recourir à l'énergie animale	
Évaluer la mise en place du recours à l'énergie animale dans tous les endroits où l'hélicoptère est aujourd'hui utilisé.	57% favorable / 37% non favorable
S'appuyer les associations de bien-être animal comme L214 pour encadrer l'usage de l'énergie animale dans le cadre des déplacements.	63%
Repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessible tous les services de base à moins de 15 minutes, associé à des pôles d'accès multimodaux	
Marchandises	
Proposer l'élaboration d'un schéma directeur du transport logistique à La Réunion en concertation avec les acteurs	100%
Créer et développer de nouveaux pôles logistiques terrestres, ferroviaires et maritimes pour rééquilibrer le territoire et mieux répartir les flux	97%
Mettre en place des mesures incitatives et restrictives pour réguler les flux de marchandises (ex : interdire les poids lourds en ville et aux heures de pointe, incitations fiscales...)	83%
Retirer les camions de la route pour privilégier le développement du fret maritime et ferroviaire	51%
Limiter l'importation de marchandises et favoriser la production locale pour limiter l'importance des camions	82%
Ceinturer la Réunion par un réseau ferroviaire de fret circulant sur des voies mises en commun avec le tram, disposant de gares de triage dédiées dans les pôles logistiques	65%
Ceinturer la Réunion par un réseau maritime de cabotage (barges, hovercraft) pour accéder à des ports aménagés en eau peu profonde et raccordés sur les pôles logistiques	61%
Contributions du forum	
Décaler les horaires de travail pour toutes les sociétés où le télétravail est impossible. C'est à dire: les livraisons des marchandises containers, semi-remorque, tous les gros entre 21h et 5h00	90%
Mettre une navette dans les petits ports pour faire des relais déposer des colis pour libérer la route.	67%
Entreprises	
Créer un plan de mobilités inter-entreprises par zone // Mettre en place un Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PDMIE) qui comprend un service de covoiturage pour les entreprises (autre formulation d'une autre commission)	97%
Créer une prise en charge financière des modes doux ou actifs par les entreprises (à hauteur de 50% par exemple)	100%
Routes/Circulation	
Réduire les voies des voitures et les transformer en voies dédiées aux transports en commun et mobilités douces ou actives sur les routes existantes	82%
Réutiliser des routes qui ne sont pas utilisées actuellement.	94%
Contributions du forum	94%
Former le personnel communal chargé de la sécurité des élèves aux abords des écoles à la fluidification de la circulation	95%
Mettre aux normes les ralentisseurs	100%
Inciter les collectivités à plus de vigilance dans la signalisation et dans la répression quant aux stationnements : voitures ventouses, stationnement gênant, stationnement anarchique...	97%
Mener une réflexion sur les embouteillages causés par les accidents de la route	89%
Créer des couloirs de circulation et les matérialiser en signalisation horizontales	98%
Penser tous les futurs projets et tracés avec: 3 voies de circulation / 2 voies bus 1 dans chaque sens / Pistes vélo, pont pour les piétons	89%
Définir des plans de circulation et des plans quartiers apaisés pour favoriser les modes doux	100%
Autoriser à rouler que les plaques paires ou impaires avec changement d'une semaine sur l'autre pour limiter la circulation et inciter au covoiturage (exception pour les voitures 100% électriques)	36%
Mettre en place des agents de circulation aux plus gros points de blocages de la circulation pour fluidifier le trafic	55%
Développer des solutions innovantes de gestion de la circulation (feu intelligent, synchronisation des feux tricolores, régulation dynamique de la vitesse...)	97%
Autoriser la voie de gauche qu'au véhicule de sécurité, ambulances, taxi et covoiturage d'au moins 2 personnes avec extension des parkings de covoiturage	57%
Services de proximité / horaires	
Développer différentes centralités au sein d'une ville et y développer pôles intermodaux comme détaillé par la commission	92%
Adapter les horaires des commerces, écoles et administrations pour inciter les citoyens à se déplacer en mode doux pour les services à proximité directe	92%
Contributions du forum	
Revoir les gardes périscolaire et les devoirs après l'école (étendre les horaires)	66%
Covoiturage	
Poursuivre les mesures financières incitatives pour le covoiturage	95%
Faire évoluer l'assurance des prestataires de covoiturage pour une meilleure prise en charge des accidents	83%
Ouvrir les voies dédiées aux transports en commun aux covoitureurs	49%
Optimiser et mieux cibler la communication éducative, notamment auprès des jeunes et des étudiants	93%
Contribution du forum	
Développer la location de voiture au trajet en autopartage mais avec une prise en charge et un retour dans des zones dédiés avec présence de personnel qui vérifie l'état des voitures	79%
Alternative voiture	
Mettre en place un réseau adaptatif géré par une application pour optimiser le trajet et la fréquence des transports en commun	100%
Supprimer progressivement la voiture en centre-ville au bénéfice des modes doux et des transports en commun (sauf riverains) en créant les aménagements nécessaires (parkings intermodaux, aménagements piétons et cyclables, végétalisation, ombrage...)	93%
Télétravail / Coworking	
Développer le télétravail notamment par l'engagement des chefs d'entreprises (campagne de communication, formations, pédagogie, simulations...)	92%
Développer des espaces de coworking "esprit village"	95%
Proposer un waze des transports en commun et des mobilités douces grâce à une application unique	92%

5. Rapport de l'assemblée citoyenne

[ACM-RapportFinal-DEC2023.pdf \(consultation-mobilites.re\)](#)

